dies se déclarent occasionnant 2000 francs de dégâts, le premier chez M. Allard-Roussan, rue Nadaud, le deuxième chez M. François Adam, cabaretier, rue des Sept-Ponts ; le troisième chez M. Dasin-Motte, boulevard de Fourmies.

Pendant le mois de mars, le feu prend chez MM. Pilate frères, rue Lafontaine, par suite du mauvais fonctionnement d'un appareil électrique ; un magasin à fourrages brûle ensuite chez MM. Alfred Motte et Porisse, rue des Longues-Haies, et enfin chez MM. Auguste Lepoutre et Cie, rue de Mouvaux, un magasin de laines est détruit par un sinistre. C'est une perte totale de 7000 francs. Au mois d'avril, un seul incendie de peu d'importance à la fonderie de Mme veuve Napoléon Martin.

Le mois de mai est marqué par des dégâts plus considérables. Outre l'épicerie-buvette de Mme Jules Debouvry, place Nadaud, qui subit une perte de 2000 francs, l'atelier de graissage de M. Jules Lesauvage est sérieusement endommagé et le feu dévore pour 40.000 francs.

En juillet, un incendie se déclare le 2 chez M. Edmond Baert, rue Jouffroy, coiffeur, et cause 1.500 francs de dégâts ; le 27, chez M. Clotaire Bérenger, marchand de vélos, au boulevard Gambetta, 100 francs.

Le 6 août, un feu de chambre se déclare chez M. Camille Liefooghe, rue du Pile, 114, 1.000 francs de dégâts ; le 14 août, autre feu de chambre et 3000 francs de dégâts chez M. Richard Vandeghinstes, rue de Denain, 7 ; le 30, un feu de cuisine se produit chez M. Henri Watteau, rue de l'Alma, fort Wattel, 21 ; les pertes éprouvées sont insignifiantes.

Le 10 septembre, un feu de plancher cause 300 francs de dégâts chez Mme veuve Carlier, rue du Vivier, 3 ; le 12, un feu de rez-de-chaussée occasionne 3.000 francs de dégâts chez M. François Durieux, rue de Saint-Amand ; le 16, la maison de M. Joseph Montpreuit brûle en partie, 3.000 francs de dégâts ; le 17, le magasin renfermant des cotons hydrophiles et des boîtes à pansement brûle chez MM. Villot et Cie, les pertes subies s'élèvent cette fois à 6.000 francs ; le 21 et le 22 septembre, deux incendies insignifiants, chez M. Amand Meurisse, rue du Tilleul, et chez M. Decoux-Boet. Le 5 octobre, à la Société Anonyme d'ameublements de la rue de Bavai, un feu d'atelier occasionne 3.000 francs de dégâts. Le 31, un commencement d'incendie chez M. Léon Delberghe.

Le mois de novembre fut le plus fertile en sinistres et en alertes pour nos pompiers. Chez Mme Morelle, rue de Lannoy, le rez-de-Chaussée est en partie détruit, 5.000 francs de dégâts. A l'Institut Ségur, rue de la Sagesse, au patronage Saint-Joseph, rue Bell, chez M. Ferdinand Delplanque, rue du Collège. Le 19 novembre, la boutique de M. Edmond Foveau, rue de Leure, 8, prend feu et cause 2.000 francs de dégâts ; le 21, les magasins de M. Henri Verschoore, sont en partie détruits, rue Voltaire, 88, c'est une perte de 5.000 francs. Le 25 novembre, chez M. Perrot-Goudin, tailleur rue de Lannoy, un feu de magasin cause 3.000 francs de dégâts. En décembre, on n'est à déplorer aucun sinistre.

Il y eut pendant le courant de l'année 1909 treize feux de cheminée et deux fausses alertes. Au total, on compte 47 incendies, qui occasionnèrent environ pour 95.000 francs de dégâts. On voit que ce chiffre n'atteint même pas le dizième de celui de 1908. Espérons que cette baisse sera plus sensible encore en 1910. Une autre heureuse constatation à faire, c'est que peu de pompiers furent blessés au cours de l'année et qu'aucun d'eux ne fut blessé grièvement.

Les palmes académiques

Outre les nouveaux promus à la rosette ou aux palmes dont nous avons parlé hier, il convient de rappeler brièvement à quels titres M. le docteur *Lerat* et Mlle *Lorette* ont été nommés officiers d'Académie.

M. le docteur Lerat, dont la haute compétence est bien connue dans le monde scientifique, s'est vu décerner cette distinction pour plusieurs rapports très documentés qu'il a adressés à la préfecture, sur la question si importante de la mortalité infantile. Il a rendu à ce point de vue de réels services à la classe laborieuse, par ses observations marquées au coin de l'expérience la plus sûre et d'une science très avertie.

Mlle Lorette est professeur de solfège au Conservatoire national de musique depuis de longues années ; c'est elle qui est la doyenne du corps enseignant de cette école. C'est dire tous les services qu'elle a rendus durant sa belle carrière. De son cours de chant sont sorties de nombreuses élèves qui lui doivent avec un goût très sûr et une formation parfaite, le sens des beautés musicales.

Un acte de banditisme rue Bernard

Terrorisée par un voleur, une cabaretière est frappée de folie

Un pénible incident a vivement ému lundi après-midi la population de la rue Bernard.

La veille vers 5 heures 1/2 du soir, Mme Achille Dhooghe, 28 ans, née Flore Catel et cabaretière rue Bernard, 17, se trouvait seule dans son débit, quand y entra un inconnu d'une vingtaine d'années, vêtu d'un costume gris foncé, coiffé d'une casquette et portant une légère moustache roussâtre.

Il se fit servir une consommation et mit une pièce d'argent sur le comptoir. Au moment où la cabaretière ouvrait son tiroir pour lui rendre la monnaie, le nouveau venu ou plutôt le bandit lui asséna un violent coup de poing sur la tête et voulut s'emparer du contenu du tiroir. Malgré sa douleur, Mme Dhooghe le repoussa, mais le brutal agresseur, la saisissant alors par les cheveux, la traîna hors du comptoir, et l'ayant terrassée l'étourdit en la frappant à coup de chaise. L'audacieux malfaiteur s'empara alors d'une somme de 6 ou 7 francs et prit la fuite sans être inquiété.

Ce ne fut que quelque temps plus tard que Mme Dhooghe, revenue de son évanouissement, courut tout émue chez une voisine, les cheveux en désordre et la mit au courant de ce qui s'était passé. Mais à ce moment l'agresseur avait quitté le quartier.

La nuit suivante et pendant la matinée de lundi, la cabaretière était restée dans un calme relatif. Mais vers deux heures de l'après-midi, en l'absence de son mari, qui s'était mis à la recherche du voleur, elle fut soudain prise d'une véritable crise de folie. Des voisins la virent sortir de chez elle, effarée et gesticulant, en poussant des cris : Au voleur, au secours ! Entrant dans les maisons voisines, la malheureuse qualifiait de voleurs toutes les personnes qu'elle rencontrait. Puis, ramenée chez elle, elle reçut de la même façon le médecin venu pour l'examiner, sa mère et plusieurs amies. Pendant toute l'après-midi, la cabaretière fut sujette à une très grande agitation, et ne cessa de crier au voleur, refusant tous les soins que ses voisines cherchaient à lui donner.

Il faut, sans nul doute, attribuer cette crise de folie à la terreur que lui a causée la brutalité du voleur.

Ajoutons qu'il y a cinq mois Mme Dhooghe avait eu le moral fortement ébranlé par le chagrin que lui avait causé la perte de son unique enfant, une fillette de cinq ans.

M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, informé de cet acte de banditisme, a ouvert une enquête.

LE SYNDICAT DES OUVRIERS BOULANGERS nous prie d'insérer la communication suivante :

« Le Syndicat des ouvriers boulangers, réuni en son local, rue des Fossés, 8, le dimanche 2 janvier 1910 :

» Proteste contre la délibération de la Chambre de commerce de Roubaix, repoussant la suppression du travail de nuit dans les boulangeries ;

» Invite le gouvernement à faire voter et à mettre en application, le plus vite possible, le projet de loi supprimant le travail de nuit dans les boulangeries ;

» Décide de faire la propagande nécessaire pour amener au Syndicat tous les ouvriers boulangers et faire aboutir les revendications suivantes : suppression du travail de nuit, limitation des heures de travail, minimum de salaire. »

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE ANTI-COLLECTIVISTE DE ROUBAIX. — La liste électorale en 1910. — Nous recevons la communication suivante :

« La période d'inscription est actuellement ouverte jusqu'au 4 février, à minuit. Nous engageons vivement nos amis qui, pour quelque cause que ce soit, ne sont pas inscrits sur la liste électorale, de se hâter à le faire. Ceux qui ne pourraient se rendre eux-mêmes à la mairie n'ont qu'à s'adresser au siège de la Fédération républicaine anti-collectiviste 6, rue des Lignes, qui se chargera de procéder à leur inscription.

» Les intéressés devront être munis des pièces justificatives ci-après : 1° extrait de naissance ou livret de mariage, ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption ; 2° un récépissé de changement de domicile ou une pièce justifiant d'une adresse de résidence de six mois à Roubaix (livret ou quittance de loyer).

» Les naturalisés devront produire leur acte de naturalisation. »

DES CAMINS QUI PROMETTENT. — Une foule de curieux stationnaient lundi soir, vers neuf heures, devant le magasin de M. Maurice Goust, bijoutier, Grande-Rue, « Au Cœur d'Or ».

Deux agents requis par un passant, venaient d'arrêter cinq gamins occupés à dévaliser d'une façon très ingénieuse, une vitrine. Avec leurs petites mains, les précoces voleurs avaient soulevé le bas de la devanture d'un étalage se trouvant sur le trottoir. A l'aide d'un crochet, ils avaient déjà attiré à eux quatre montres d'acier : deux d'hommes et deux pour femmes. Ils en avaient même remis une à une inconnue qui les accompagnait et est disparue sans qu'on ait pu l'arrêter.

Il y avait aussi avec eux, croit-on, d'autres complices, des jeunes gens qui, en toute hâte, se sont éclipsés à l'arrivée de la police.

Les cinq bambins, parmi lesquels se trouvaient, bien entendu, les petits Derzeele, furent introduits dans le magasin et fouillés. Une seule montre fut retrouvée sur l'un d'eux. Où se trouvaient les quatre autres ? C'est ce que l'enquête, ouverte par M. Grimaldi, commissaire de police, établira sans doute. Les jeunes dévaliseurs ont été conduits au poste du cinquième arrondissement, où un procès-verbal a été rédigé à leur charge. Vu leur jeune âge, ils ont au plus dix ans et le plus jeune est un tout petit bambin de huit ans à peine, ils seront sans doute relâchés.

Ce n'est pas la première fois que M. Goust a la désagréable surprise de recevoir des visites de ce genre. D'autre part, les cinq petits voleurs arrêtés n'en sont pas à leur coup d'essai et à maintes reprises, ils se sont fait remarquer en enlevant des marchandises dans des épiceries, voire même des bouteilles de vin chez des débitants. Espérons que leur dernier échec leur sera une leçon profitable ainsi qu'à leurs parents.

UN INCENDIE RUE DES ARTS. — Le cri : Au feu ! se répandait, lundi, un peu avant midi, rue des Arts, cour Ducrocq, 8 ; les habitants avaient aperçu une épaisse fumée sortant de l'habitation d'un voisin, M. Lucien Carette.

Pendant que l'on organisait les premiers secours, les pompiers étaient informés par l'avertisseur numéro 19 installé dans le quartier.

Le feu, qui s'était communiqué au plancher près de la cheminée, fut promptement éteint à l'aide de quelques seaux d'eau.

Tout danger était conjuré à l'arrivée des pompiers qui ne durent pas intervenir.

Les dégâts sont heureusement de très peu d'importance.

L'AGRESSION SANGLANTE DE LA RUE DECRÈME. — Un dernier mot sur la scène sanglante, au cours de laquelle a été blessé Ernest Debruyne, 30 ans, tisserand, rue du Grand-Chemin, 99, et dont nous avons parlé lundi matin. L'enquête de M. Pagès, commissaire, a démontré l'inexactitude complète de la version du blessé, qui a imaginé une agression rue Decrême, dans le seul but de se faire admettre à l'Hôpital. C'est à sept heures du soir, et non à dix heures, qu'il a été blessé au cours d'une rixe provoquée par lui rue Watt, 31, au logement de son adversaire, Louis Boston, 48 ans, également ouvrier tisserand. Deux fois déjà dans la journée, rues de Lille et Watt, tous deux en étaient venus aux mains. Ils ont été laissés en liberté, mais mais M. Pagès leur a dressé procès-verbal pour coups et blessures.

BRIS DE CLOTURE. — Un manœuvre de maçon, Arthur Châteauroux, âgé de 23 ans, demeurant rue de Rome, cour Ducrocq, 2, a été l'objet d'un procès-verbal.

Cet individu, pour un motif futile, avait brisé une partie de la vitrine de l'estaminet de M. François Decuypère, rue de Mouvaux, 36.

VOL DE LINGE. — M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet d'un vol de chemise et de tricot au préjudice d'un manœuvre, Ernest Plessier, âgé de 29 ans, sans domicile fixe.

Comme M. Plessier avait obtenu de la police un billet de logement pour passer la nuit chez M. Reynaert, cabaretier, rue Nain, 37, un inconnu en profita pour lui enlever une partie de son linge.

Les recherches faites jusqu'ici par la police n'ont pas permis de découvrir le coupable.

UN CHARRETIER SOUS SA VOITURE. — L'un des charretiers de MM. Louis Colin et fils, entrepreneurs, passait lundi soir, vers six heures et demie, boulevard de Metz, conduisant son attelage.

A ce moment arrivait en sens inverse l'attelage de M. J. Nys, marchand de charbon, rue Marc-Seguin, qui renversa le domestique de MM. Colin, sur la chaussée, en dessous de sa voiture.

Le choc avait été si violent que le domestique, M. Georges Delescluse, âgé de 70 ans, fut quelques instants étourdi et ne put se garer à temps. L'une des roues du véhicule lui passa sur la jambe droite. Les personnes témoins de l'accident relevèrent le domestique et le transportèrent à l'estaminet voisin, tenu par M. Watteau, à l'angle du boulevard et de la rue Daubenton. En attendant l'arrivée de M. le docteur Montaigne, le blessé qui habite rue de l'Ouest, 65, reçut les premiers soins.

Le praticien n'a relevé aucune fracture, mais des déchirures de muscles ainsi qu'une plaie à la cuisse. Les blessures, heureusement, ne présentent aucune gravité.

Vers neuf heures et demie, M. Delescluse a été transporté sur la voiture d'ambulance à l'hôpital de la Fraternité.

Il résulte des déclarations des témoins que la voiture de M. Nys n'était pas éclairée. C'est ce qui aurait provoqué l'accident.

PIANO-SIMPLEX se joue à la main comme piano ordin., et av. pédales comme le Simplex, exécut. œuv. music. les plus artist. Maison SCREPEL, 138, Gde-Rue, Rx. Tél. 21.12. 214-8

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Semaine du 27 décembre 1909 au 2 janvier 1910 : Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 768 ; enfants, 160. Total, 916.

Dons reçus : de MM. A. et E. Motte, 100 bons de 1/2 hectol. de charbon.

MÉDAILLE DES POSTES. — *Une médaille* de bronze a été décernée à M. Deraeme, facteur des télégraphes, et Ringotte, facteur-chef des postes.

SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ, 58, rue de Tourcoing. Téléph. 2144. 7824

LES FOUMEURS DE LA RUE. — Deux jeunes gens profitant lundi matin, vers sept heures et demie, de ce que la voiture de M. G. Delberghe, boulanger, rue de Blanchemaille, 144, n'était pas gardée, s'emparèrent de trois pains et s'éloignèrent. M. Delberghe les ayant aperçus, en informa la police et peu de temps après les garnements étaient arrêtés et conduits au bureau de police du 1er arrondissement.

Interrogés par M. Lasché, commissaire, ils ont déclaré se nommer Louis Demerlaire, tisserand, âgé de 20 ans, demeurant rue du Téléphone, 17, à Croix, et Joseph Spittaels, noyauteur, 19 ans, rue des Fondeurs. Malgré leurs dénégations ils ont été maintenus et transférés à la maison d'arrêt de Lille.

Votre FOIE, votre ESTOMAC, vos INTESTINS ne remplissent pas leurs fonctions d'une façon normale et régulière. Appelez à votre secours la **Pilule SIBONE.** Elle est le remède bienfaisante par excellence. 77556

JAMBE FRACTURÉE. — M. le docteur Lepers a fait admettre lundi à la Fraternité, un ouvrier de la teinturerie de MM. Hubaux frères, rue d'Inkermann, 94, qui s'était brisé la rotule gauche en tombant dans l'escalier du séchoir. Le blessé est un vieillard, M. Elie Flipo, âgé de 68 ans.

Maladies de la POITRINE et de l'ESTOMAC. Dr Bourgois, sptcialiste, rue de Lille, 50. 219

WASQUEHAL

La police mobile surprend trois cambrioleurs, dont l'un d'eux opérait dans la cave du Bureau de Poste

Une arrestation

Les cambriolages qui depuis une quinzaine de jours se commettent à Wasquehal, avaient attiré l'attention particulière de la police mobile, et plusieurs agents avaient reçu mission d'exercer une active surveillance dans la commune. Par ailleurs, les malfaiteurs qui jouissaient de l'impunité, enhardis par leur succès avaient résolu de poursuivre leurs méfaits.

Dans la nuit de dimanche à lundi, ils se remettaient en campagne. Ils s'étaient dit que grâce au brouillard épais, ils pourraient plus facilement accomplir leur nocturne besogne et dépister leurs soupçons. Puis comme c'était le lendemain de la nouvelle année, ils avaient songé à se rafraîchir et à déguster un bon verre de vin.

Vers une heure et demie, ils se trouvaient à trois, rue de Marcq. Ils crurent bien faire en s'attaquant au bureau de poste. Ils eurent vite fait de forcer le soupirail qui donne accès à la cave. Puis, tandis que deux d'entre eux faisaient le guet, le troisième s'introduisait dans la place. Mais quelqu'un vint qui dérangea les malfaiteurs.

M. Rougeron, inspecteur de la police mobile, était en effet embusqué non loin de là, avec un de ses collègues et deux vigiles. Ils avaient vu passer les trois malfaiteurs, les avaient suivi à pas de loup, et assisté au commencement du cambriolage. Voyant que l'un des voleurs était dans la cave, ils crurent le moment venu de le pincer et sortirent brusquement de leur cachette.

Au bruit des pas, les deux individus qui faisaient le guet, prirent la fuite en sifflant pour avertir leur camarade.

Les agents de la police mobile tirèrent deux coups de revolver dans leur direction, puis s'approchèrent du soupirail de la cave, prêts à prendre sur le fait le cambrioleur. Celui-ci fut fort surpris, au moment où il sortait, de se trouver en présence de la police qu'il ne s'attendait certes pas à rencontrer à cette heure matinale.

Toute résistance lui était impossible ; il se laissa donc arrêter. Interrogé séance tenante, il a déclaré habiter rue du Fontenoy, à Roubaix, mais a refusé de décliner son état-civil.

« Si je vole, a-t-il ajouté, c'est parce que je n'ai pas de travail. Quant à mes complices, n'essayez point de savoir leur nom, je ne vous le dirai pas. Je ne suis pas un « cafteur ».

M. Rougeron dut se contenter de ces quelques renseignements et conduisit, lundi matin, à la première heure, son prisonnier à Lille, où il a été mis à la disposition du parquet.

A Lille, l'individu a déclaré se nommer Alphonse Tournenime. Il est âgé de 32 ans. C'est un repris de justice récemment sorti de la prison de Loos. Il est passible de la relégation.

La noyée du « Pont des Voyous » reconnue

C'est une Roubaisienne. — Triste épilogue d'un drame familial.

Nous avons annoncé lundi matin que l'éclusier du « Pont des Voyous » avait retiré la veille du canal, le cadavre d'une femme inconnue, n'ayant sur elle aucun papier d'identité.

A la lecture du *Journal de Roubaix*, un de nos collaborateurs a reconnu aussitôt dans le signalement que nous donnions du cadavre, celui d'une malheureuse mère de famille, Mme Jules Courouble, née Virginie Mourmant et âgée de 49 ans, disparue le 7 décembre dernier de son domicile, rue Victor-Hugo, 73, à Roubaix.

Nous avons exposé les circonstances de cette disparition, qui constituent un douloureux drame de famille.

Mme Courouble, mère de quatre enfants, dont l'aîné est marié, demeurait avec deux autres garçons, âgés de 18 et 15 ans, et une fille âgée de 26 ans. Il y a quatre mois le père, qui est contremaître de tissage à Roubaix, les avait abandonnés, et la mère, très honorablement connue dans son quartier, avait conçu un tel chagrin de ce départ, qu'elle en avait perdu la raison. Un médecin cherchait vainement à lui venir en aide, et les infortunés enfants se lamentaient de l'inutilité de leurs soins.

Sujette à de violents accès de neurasthénie, la ménagère n'avait plus qu'une idée fixe : se donner la mort. Vingt fois elle trompa la surveillance de sa fille et prit la fuite, mais on put la ramener chez elle. Le mardi 7 décembre, à six heures du matin, deux nouvelles tentatives d'évasion étaient demeurées infructueuses ; une demi-heure plus tard, tandis que sa fille se lavait dans la cuisine, la pauvre femme prit la fuite de nouveau ; son enfant éplorée la poursuivit quelque temps à travers champs, mais, cette fois, il lui avait été impossible de la rejoindre. Depuis 27 jours, après de vaines recherches, les orphelins pleuraient son absence, quand lundi à la première heure notre collaborateur alla les informer de la triste découverte faite dans le canal.

Les enfants de la défunte se sont rendus sans tarder à la morgue de Wasquehal, où, en présence de M. Joly, commissaire de police de Croix, ils ont reconnu sans difficulté le cadavre de leur mère. Ces infortunés ont sollicité et obtenu comme suprême consolation, que le corps soit ramené à Roubaix.

CIGARES PRIOR partout en Belgique 362

Pour devenir actionnaire sans débours avoir des bières naturelles exemptes de prod. chimiques. Brasserie Coop. Union St-Amand, r. Copernic, Rx, renommée p. sa fabric. (Nombr. avantag.) 227

LANNOY

FLERS

CLASSE 1909. — La liste des conscrits appelés à fournir le contingent de la classe 1909 a été arrêtée avec 43 inscriptions.

ARRÊT DE MOTEUR A DISTANCE

Le "Moto-Stop"

Protection sûre des ouvriers et du matériel. — Simplicité. — Cet appareil fonctionne avec le courant d'une pile de sonnerie. Il s'adapte à tous les systèmes de machines. — Représentant à Roubaix : M. Gaston Welcomme, 5, rue Richelieu. 77962 LYS

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL EN 1909. — Au cours de l'an qui vient de s'écouler, le bureau de l'état-civil a enregistré : 99 naissances, 1 acte de reconnaissance et un jugement rectificatif d'acte de naissance ; 80 décès et deux actes de transcription de décès ; 60 mariages et quatre transcriptions de jugements de divorces.

HEM

DOIGT ÉCRASÉ. — Chez M. O. Betremieux, un aide-emballeur, Valentin Parent, 14 ans, domicilié à Lys, rue de Leers, a eu le médius droit écrasé par la chute d'une barre de fer. Le jeune homme a reçu les soins de M. le docteur Wartel, qui lui a prescrit un repos de quelques jours.

L'ETAT-CIVIL EN 1909. — Nous donnons, ci-après, les résultats des enregistrements effectués au bureau municipal de l'état-civil, pendant l'année 1909 : Il y a eu 109 naissances, dont 51 garçons et 58 filles ; les mariages ont été au nombre de 42 ; l'on a constaté 75 décès dont ceux de 10 enfants présentés sans vie à leur naissance. De divorces, il n'en a été inscrits que deux. En outre, le bureau a opéré quatre reconnaissances et huit transcriptions diverses.

LA ROUTE DU « PETIT-LANNOY ». — On a récemment déversé des scories brutes en certains endroits du trottoir, route du Petit-Lannoy, pour remédier à une certaine défectuosité du sol.

Actuellement, un roulage rationnel des parties non nivelées s'impose, car le trottoir est devenu impraticable ; à moins qu'on ne veuille courir le risque d'endommager sérieusement vos chaussures. Aussi, les piétons habitués, généralement, de préférence, la chaussée, bien qu'elle soit, en cette saison, une véritable mare bourbeuse à certains jours. De deux inconvénients, ils choisissent le moindre.

Il faut espérer que l'Administration municipale obviera sans tarder à ce déplorable état de choses.

VOITURES PIPE

18 ET 40 HP 6 CYLINDRES

Nord-Automobile

1, rue Lydéric (Angle de la rue de Valmy)

LILLE - Téléph. 18-38

Vente, renseignements, essais

Location voitures de luxe 354

Communications

ROUBAIX. — Accordéonistes Roubaisiens. — Ce soir, à sept heures trois quarts, cours de solfège. Répétition générale ; réunion, lecture des procès-verbaux et correspondance. Causerie du président de la Fédération.

THÉ CHAMBARD

LE MEILLEUR REMÈDE DE LA

CONSTIPATION

TOURCOING

La journée du mardi 4 :

Bibliothèque communale de neuf heures à midi et de cinq à neuf heures.

Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts de deux heures à quatre heures.

Tribunal de commerce, audience à neuf heures et demie.

Ce que fut l'année 1909

Rien de saillant. — Il ne faut pas s'en plaindre

S'ils s'en rapportent au dicton : « les peuples heureux n'ont pas d'histoire », les Tourquennois peuvent se réjouir en jetant un coup d'œil en arrière, car l'année 1909 n'a eu chez eux rien de saillant. Cela ne veut pas dire qu'elle ait été stérile ; au contraire, moins on fait de bruit, plus on travaille, plus on féconde son terrain d'action. Félicitons nous donc d'avoir été des silencieux, notre bien s'en est accru d'autant sous tous les rapports.

L'année échue rappelle des fêtes en assez grand nombre ; sans parler de notre foire Saint-Christophe, toujours si fréquentée, les fêtes de quartier furent particulièrement brillantes ; l'un après l'autre, la chorale l'*Echo de la Frontière*, le Cercle Notre-Dame et le Lycée célébrèrent le vingt-cinquième anniversaire de leur fondation, et en dernier lieu le Collège du Sacré-Cœur commémorait le centième anniversaire de sa réouverture. Ces différentes solennités ont laissé le plus agréable souvenir dans l'esprit de ceux qui y prirent part.

De nombreuses distinctions ont été décernées à nos concitoyens. Nous ne rappellerons que les deux principales : l'Ordre de Léopold, conféré à MM. Salembier, adjoint, et Sevin, architecte.

Toutes nos sociétés et toutes nos œuvres sociales restent dans une situation prospère. Signalons simplement les progrès accomplis par le *Coin de terre et Foyer tourquennois* qui, en 1909, a construit plusieurs nouveaux groupes d'habitations ouvrières avec jardins. Le grand orphéon des *Crick-Sicks* a fait deux sorties : Arras et Wiesbaden, qui seront mémorables dans son histoire.

L'Ecole pratique de commerce et d'industrie a été éprouvée par un deuil cruel ; son excursion des vacances à Dunkerque s'est achevée dans la désolation, à cause d'un accident tragique qui coûta la vie à l'élève Vandenbulcke.

D'autres deuils sont aussi à déplorer. Le savant archiviste bibliothécaire de la ville, M. Vasseur, est mort le 18 juillet, et quelques mois auparavant nous avions appris la mort héroïque du lieutenant Thimonier au Siam.

Au point de vue municipal, il y a tout bonnement lieu de signaler l'application de la taxe sur la propriété bâtie et l'achat d'un vaste magasin annexe de la Condition publique. Parmi les grands travaux, aucun n'est achevé, ni l'Ecole normale ménagère, ni la Bourse de Commerce.

Quand nous aurons rappelé les visites à Tourcoing d'une caravane de commerçants anglais et de congressistes de l'Association française pour l'avancement des sciences, nous aurons fini de dresser succinctement le bilan de l'année 1909. Il n'y a pas eu d'élections et les querelles politiques ont sommeillé.

Nous montrerons dans quelques jours que la situation industrielle a profité de cette accalmie pour se raffermir et se développer. Puisse l'année 1910 ne pas détruire l'œuvre pacifique de ces douze mois.

LA FRAUDE PAR CHEMIN DE FER

Deux arrestations

Dans la soirée de dimanche, à l'arrivée du train de 8 heures 11, venant de Mouscron, le préposé des douanes Sackebandt remarqua que deux colis de tabac étranger avaient été soigneusement attachés au-dessus de la voiture C. N. 539, du train. Il prévint le vérificateur de service, M. Françoy, et tous deux prirent place dans le convoi qui se dirigeait vers Lille.

Entre les gares de Roubaix et de Croix, les deux agents des douanes virent deux hommes qui se disposaient à détacher les deux colis. Ils s'avancèrent et déclinèrent leurs qualités.

Les fraudeurs déclarèrent se nommer Marcel Depraeter, 18 ans, rattacheur, demeurant au hameau du Mont-à-Leux, à Wattrelos, et Jules Vandevyver, 16 ans, peintre, domicilié également à Wattrelos. Les deux colis contenaient quinze kilos de tabac valant cent quatre-vingt-dix-sept francs cinquante.

Depraeter et Vandevyver ont été ramenés dans la nuit à Tourcoing et lundi après-midi, ils ont été déférés au Parquet.

UNE FÊTE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE. — Le Comité de Tourcoing, reconstitué sur des bases nouvelles depuis quelques mois, tient à reconnaître l'accueil sympathique qui lui a été fait de tous côtés. Nous avons enregistré déjà l'excellente impulsion donnée ici à cette œuvre éminemment patriotique de l'Alliance Française, dont le but peut se résumer en ces quelques mots : « Par la diffusion de la langue française, faire connaître et aimer la France, faire apprécier et goûter ses productions littéraires et industrielles, dans le monde entier. »

Le Comité de Tourcoing entend ne pas piétiner sur place ; les premiers résultats, si excellents soient-ils, ne le satisfont pas encore. C'est pourquoi il a décidé, en vue de soutenir l'attention sur son œuvre, d'offrir aux adhérents et à tous ceux s'intéressant à l'Alliance Française, une fête qui sera donnée le lundi 10 janvier, à 8 heures du soir, dans la salle des Crick-Sicks, rue de Tournai.

Le programme comprend une causerie par M. Achille Ségard, dont on a déjà apprécié ici le charme et la valeur littéraires, et un concert des mieux composés, dans lequel se feront entendre : Mme Sandaet, soliste des Concerts du Conservatoire, de Paris ; M. Fernand Latour, 1er ténor du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles ; M. Thouvex-Comte, violoniste, lauréat du Conservatoire de Paris ; M. Georges Bondue, professeur de diction et de déclamation ; M. Bouillon, comique de genre ; M. Paul Stupuy, pianiste.

Citer ces noms, c'est déjà dire combien sera attrayante cette fête de l'Alliance Française et c'est bien augurer de son succès.

LA CLASSE DE 1909. — Le bureau militaire vient de dresser le tableau de conscription pour les jeunes gens de Tourcoing, devant former la classe de 1909. Il compte 678 conscrits se répartissant ainsi : canton Nord, 56 ; canton Sud, 310 et canton Nord-Est, également 310.

La classe de 1908 comprenait 721 conscrits, savoir : canton Nord, 65 ; canton Sud, 361 et canton Est, 295.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de M. Duvilier-Watine, rue du Tilleul, un rattacheur, M. J.-B. Beuscart, 37 ans, chaussée du Risquons-Tout, 280, à Mouscron, en montant une pièce à son métier, s'est fait une coupure à l'index droit. Quinze jours de repos. Docteur Delegrange. — Chez M. Aimable Hard, teinturier, rue Saint-Pierre, une silboxeuse, Mlle Emma Plankart, 18 ans, rue des Girondins, en retirant une mèche de laine à un métier, a eu le poignet droit pris dans un engrenage, ce qui a occasionné une plaie déchiquetée. Vingt jours de repos. Docteur Lagache. — Un bâcleur de la filature de MM. Paul et Henri Leurent, rue de l'Epine, Kléber Vanoutbuyse, 14 ans, rue du Bois-de-Chêne, à Mouvaux, en nettoyant un chariot de mécier, s'est fait une plaie à l'index gauche. Quinze jours de repos. Docteur Phillippart.

UN VOL DE VOLAILLES. — Au cours de la nuit de dimanche à lundi, cinq poules, un coq et quatre pigeons ont été volés dans une dépendance de l'habitation de M. Jean Blin, retordeur, rue des Vosges. Une enquête est ouverte par M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement.

AMATEUR DE VIN. — Dans la soirée de dimanche, vers cinq heures, l'agent de police Defrennes a rencontré, rue de la Malcense, un jeune homme, Joseph S..., 18 ans, coursier, qui était porteur de deux bouteilles de vin. Il l'interrogea et le fit avouer qu'il les avait dérobées chez M. Maschelin, marchand de liqueurs, rue de la Latte. S... s'est vu dresser procès-verbal, par M. Rougeron, commissaire de police.

MOUVAUX

STATISTIQUE MENSUELLE. — Pendant le mois de décembre 1909 il a été enregistré au bureau de l'état-civil : 13 naissances, 2 divorces et 9 décès attribués aux causes suivantes : tuberculose, 1 ; méningite, 1 ; maladies du cœur, 2 ; bronchite, 1 ; autres maladies, 4.

WATTRELOS

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET DES PIGEONS VOYAGEURS. — *Avis aux retardataires.* — Les propriétaires de chevaux et de pigeons voyageurs qui n'ont pas encore fait à la Mairie la déclaration prescrite sont invités à régulariser leur situation dans le plus bref délai possible afin d'éviter des ennuis.

Dès les premiers jours de janvier, les agents seront chargés de relever les noms des retardataires.

RÉSERVISTES SOUTIENS DE FAMILLE. — Les réservistes qui se croient en droit de réclamer les allocations à titre de soutien de famille sont invités à faire établir un dossier réglementaire avant le samedi 8 janvier, dernier délai de rigueur.

LA CLASSE 1909. — Les jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de la classe 1909 pour être incorporés en octobre 1910, sont au nombre de 227 dont 96 pour le canton de Roubaix-Est et 131 pour le canton de Roubaix-Nord. Les listes sont affichées à la Mairie et à la Place, conformément à la loi.

NÉCROLOGIE. — Mme veuve Henri Fourmanoy, née Adéline Dufresne, visiteuse de douanes à Wattrelos-Gare, est morte à l'âge de 73 ans. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, mardi, à 10 heures, à Saint-Maclou.

FOURRURES Mme A. FOURNIER 30, r. Esquermoise, LILLE

Paletots, Cravates, Cols, manchons, Etoles, Manchons

Toutes les commandes sont exécutées dans la maison. 271

LILLE

UNE GRÈVE AU THÉATRE DE LILLE

Au cours de la représentation du 2 janvier au Théâtre Municipal de Lille, le personnel des machinistes refusa de continuer le travail si on ne lui donnait pas l'assurance qu'une augmentation de 50 centimes par jour lui serait accordée.

L'entr'acte se prolongeant plus que de raison et le public réclamant, la direction a été obligée de céder.

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du mardi, 4 janvier 1910

N° 68

Les Pompadours

Par Georges PRADEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Quatre Mousquetaires

Un large éclat de rire sabra en deux la face du praticien, tandis que la bouche à dents pointues répétait : — Nein ! Nein !

— Alors, — continua la comtesse, dans la même langue, — nous pourrons nous entendre. J'ai eu l'imprudence de faire faire à mon mari une promenade nocturne sur le lac de Chiem, et il est tombé malade, gravement malade, je le crains du moins... Nous sommes très mal à l'hôtel, on ne peut plus mal... Et je voudrais que mon mari fût transporté chez vous... ici... pour être à tout instant à portée de vos bons soins... Seulement... j'ai vu en arrivant ici un grand bâtiment... Non ! en vérité, je ne voudrais pas habiter là... c'est lugubre !...

— Il y a des pavillons dans le parc, — fit le docteur. — Seulement, vous comprenez, madame la comtesse, que leur location est d'un prix beaucoup plus élevé... Ensuite, je dois vous prévenir que ces pavillons ne se louent qu'au mois.

— Ah ! qu'à cela ne tienne, — répliqua avec abandon la jeune femme, — nous sommes riches, mon mari et moi... nous sommes tout disposés à bien payer.

Ce mot obtint un réel succès.

Le docteur Oswald Klopfen se leva d'une pièce, et soulevant sa casquette plate, inclina son œuf d'autruche jusqu'à terre.

— Il paraît que j'ai trouvé le point, — murmura la comtesse. — C'est entendu, — reprit-elle tout haut, — nous ne regarderons pas au prix.

Transporté par ces façons princières, le docteur Klopfen se leva tout frétillant. Il entendait faire visiter son établissement à la comtesse, une maison